

AUTORISATION PARENTALE POUR LE DROIT A L'IMAGE POUR LA PHOTOGRAPHIE DE CLASSE.

Foyer-Socio-Educatif

Année scolaire 2020 - 2021

Collège Jean Rostand 4 rue du collège 36220 Tournon Saint Martin

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.

Dans le cadre scolaire, le droit à l'image des élèves mineurs est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue d'élèves doit donc être précédée d'une demande d'autorisation écrite aux parents ou tuteur qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée.

L'établissement scolaire susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser l'image votre enfant pour la photographie de classe et le trombinoscope du collège.

Description de l'activité : Photographie de classe et individuelle à destination des familles, du collège (archives, professeurs principaux et trombinoscope).

Date : Jour de la rentrée scolaire pour la prise de la photographie.

Type de support : Photographies papier du groupe (à destination des familles et un exemplaire pour le professeur principal), Photographie individuelle pour une utilisation sur Pronote (photographie pour le trombinoscope accessible uniquement à l'équipe éducative sur le logiciel et valable pour l'année scolaire en cours uniquement), CD pour les photographies (pour les archives du collège, conserver plusieurs années).

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les enregistrements ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

PARTIE A REMPLIR PAR LES RESPONSABLE LÉGAUX

A rapporter à la rentrée au professeur principal ou au plus tard le lundi 7 Septembre à Mme Trabattoni

Je (Nous), soussigné(s) et

Responsable(s) légal (aux) de l'élève :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Déclarons autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les photographies de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement (tous les éléments confondus).

Déclarons autoriser l'établissement scolaire à réaliser la photographie de groupe et individuelle mais refuser l'utilisation de la photographie individuelle pour les trombinoscopes et sur Pronote.

Déclarons refuser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus.

Une seule case à cocher.

Date : Signature(s)